

Date de dépôt : 30 mars 2020

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Salima Moyard, Thierry Cerutti, Delphine Klopfenstein Broggin, Jacques Blondin, Mathias Buschbeck, Christo Ivanov, François Lance, Caroline Marti, Fabienne Monbaron, André Python, Jean Romain, Alexandre de Senarclens, Pierre Vanek, Rolin Wavre, Thomas Wenger : LTVTC

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que, malgré l'entrée en vigueur de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) le 1^{er} juillet 2017, la situation est loin d'être satisfaisante tant du point de vue de la précarité des conditions d'exercice de la profession de chauffeurs de taxis et de VTC que du point de vue de la vérification de l'affiliation aux assurances sociales des chauffeurs VTC;*
- que le niveau de l'examen menant à l'obtention de la carte de chauffeurs VTC est insuffisant pour assurer un service de qualité;*
- que de nombreux chauffeurs de VTC n'ont pas, selon les milieux intéressés, une maîtrise suffisante du français;*
- que le nombre de contrôles du respect de la loi est insuffisant sur le terrain, notamment la nuit et le week-end, ainsi que sur le site de l'aéroport, alors que ce sont des périodes et des lieux de fortes activités des VTC propices aux violations de la loi;*

- *que l'effectif dévolu au contrôle de l'application de la LTVTC ne correspond pas à ce qui avait été indiqué aux députés des débats parlementaires en lien avec la loi précitée;*
- *que la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et la brigade de circulation routière manquent de moyens techniques et de prérogatives pour remplir leur mission,*

invite le Conseil d'Etat

- *à rehausser le niveau de l'examen permettant d'obtenir la carte professionnelle de VTC et d'attester de son aptitude à communiquer en français, comme le prévoit l'art. 6, al. 2, let. d de la loi et l'art. 9, al. 1, let. c du règlement, afin de garantir le professionnalisme et la qualité du service;*
- *à augmenter la qualité et la quantité des contrôles effectués par la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et la police cantonale;*
- *à présenter un rapport écrit conformément à l'article 42 de la loi.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat constate que le secteur du transport individuel de personnes a fait, ces dernières années, l'objet d'une profonde mutation. La loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (ci-après : LTVTC), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, a eu pour objectif de réglementer autant que nécessaire ce secteur professionnel et d'adapter le cadre légal à l'évolution générale des modes de transports publics et privés comme à l'arrivée de nouveaux acteurs économiques dans ce secteur.

Le Conseil d'Etat partage donc les préoccupations exprimées dans la présente motion et peut répondre comme suit à ses invites.

Le niveau de l'examen permettant d'obtenir la carte professionnelle de voiture de transport avec chauffeur (ci-après : VTC) a été réhaussé. Le principe de publier les questions d'examens sur le site Internet de l'Etat a été abandonné et le service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (ci-après : PCTN) de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (ci-après : OCIRT) a procédé à une refonte complète des questions. La vérification de l'aptitude à communiquer en français a été intégrée dans l'examen pratique pour les taxis. Dans le cadre de la prochaine modification du règlement d'exécution de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (RTVTC) qui interviendra dans la suite du bilan LTVTC, le Conseil d'Etat examinera la possibilité de préciser davantage les exigences de maîtrise du français, par exemple en exigeant la réussite d'un examen de français avec un certain niveau d'aptitude standardisé conformément aux normes établies par l'association des centres d'évaluation des langues établissant des classifications de A1 jusqu'à C2.

Le Conseil d'Etat constate que les mesures prises ont eu un impact majeur sur le taux de réussite des examens LTVTC. Lors du dernier examen LTVTC, le taux de réussite a chuté à 32,26%, contre un taux de réussite de 90,62% lors du premier examen LTVTC organisé fin 2017. Il s'agit maintenant d'observer l'évolution du taux de réussite lors des prochaines sessions d'examen.

Examens LTVTC	11.2017	04.2018	10.2018	04.2019	10.2019
Taux de réussite	90,62%	87,08%	66,05%	70,04%	32,26%

En ce qui concerne les contrôles effectués par la police et la PCTN, en lien avec le respect de la LTVTC, le Conseil d'Etat précise que la PCTN a pu procéder au recrutement des inspecteurs supplémentaires accordés sur le fond taxis et dispose, depuis novembre 2019, de 4,8 postes d'inspecteurs du commerce.

En 2019, le Groupe transports et environnement (ci-après : GTE) de la police routière, en collaboration avec le Groupe taxis de la police internationale, a effectué 228 contrôles correspondant à 6'705 heures de contrôles, de présence, de travail administratif et de formation, contrôlé 1'540 véhicules, dénoncé 116 infractions par rapport à la LTVTC et 378 au regard de la loi sur la circulation routière (LCR), essentiellement à l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes (OTR 2).

Ces 6'705 heures correspondent à 5 emplois temps plein (ci-après : ETP). L'objectif des 6 ETP (7'500 heures) n'a pas pu être atteint car la police cantonale a été fortement impactée sur son sol dans la deuxième partie de l'année 2019, notamment par des manifestations et des événements internationaux. Face à ces événements, la police routière et la police internationale ont dû mettre en place des plans de renonciation afin de dédier leur personnel à des missions de maintien de l'ordre et de protection des sites diplomatiques ou de l'aéroport. Par ailleurs, les effectifs supplémentaires dévolus à la LTVTC ont été attribués à la police routière uniquement à partir du 1^{er} mai 2019.

Durant l'année 2019, 28 contrôles ont été organisés pendant la période 15h00-23h00 afin de marquer une présence à des moments importants du trafic taxis et VTC, surtout en fin de semaine, et 3 contrôles nocturnes ont été effectués par le GTE. En outre, 48 journées de contrôles ont été planifiées le week-end, en majorité sur le site aéroportuaire. 13 ont dû être annulées pour les besoins opérationnels liés à la Genève internationale.

Depuis octobre 2019, le GTE et le Groupe taxis organisent des contrôles en commun avec la PCTN, développant ainsi une plus grande collaboration dans le contrôle des taxis. A ce titre, les trois contrôles organisés entre octobre et décembre ont débouché sur 75 dénonciations d'infraction.

Au début de février 2020, une action de contrôles entre la police internationale et la PCTN a été organisée, ciblant les chauffeurs de nuit présents à l'aéroport de Genève. Une autre action entre le GTE, le Groupe taxis, la PCTN et les gendarmes du peloton motorisé de Saint-Julien-en-Genevois a eu lieu en février. Cette action a ciblé les chauffeurs de navettes

qui effectuent les liaisons entre l'aéroport de Genève et les stations de ski françaises. D'autres contrôles en commun avec la gendarmerie française sont planifiés pour l'année à venir afin de développer cette collaboration et améliorer l'efficacité du travail dans le domaine LTVTC.

Une planification d'une journée mensuelle de contrôles a également été mise en œuvre entre la PCTN et la police internationale pour l'ensemble de l'année 2020.

Le Conseil d'Etat a présenté le 27 février 2020 au Grand Conseil son bilan concernant l'application et les impacts de la LTVTC.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS